

Image not found or type unknown



Indemnites d'occupation logement

Par **beber59**, le **08/03/2010** à **21:06**

Bonjour,

Je loge avec ma mere et mon fils dans une maison que nous possedons depuis le deces de mon pere en indivision avec ma mere, mes 2 soeurs et mon frere. Mes soeurs et mon frere me reclame des indemnités d'occupation. Suis je redevable de ces indemnités sachant que je n'ai pas la jouissance exclusive du bien?

merci d'avance pour votre aide